

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE129

présenté par  
M. Tardy

-----

### ARTICLE 3

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire a été créé par le décret n° 2006-826 du 10 juillet 2006. Or, le jaune budgétaire 2014 est dans l'incapacité d'indiquer le nombre de réunions qu'il a tenu depuis 2010, probablement car ce nombre est nul.

Ce Conseil n'ayant pas fonctionné pleinement depuis sa création, il n'apparaît pas pertinent de prévoir son maintien. En outre, si tel devait être le cas, les éventuelles modifications doivent se faire par voie réglementaire, et non législative.

Il est donc proposé de supprimer cet article.